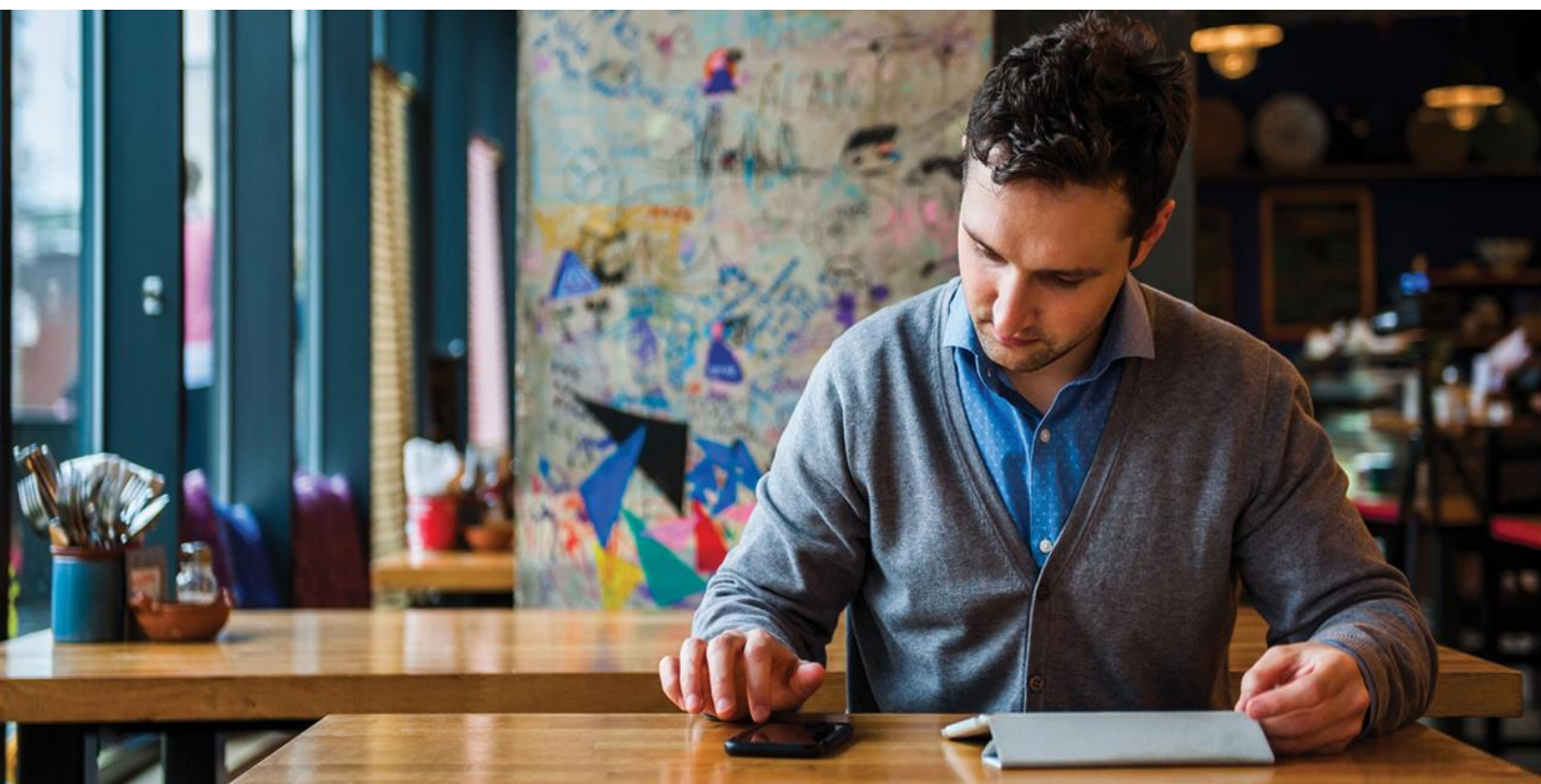


# Votre campagne Fiscale 2021



# Sommaire

- **Préparons votre campagne fiscale ensemble !**
- **Mise à jour obligatoire du logiciel Sage Etats Comptables et Fiscaux**
- **Liste des mises à jour fiscales - Campagne fiscale 2020**
  - Compatible uniquement avec la V.14.00 d'Etats Comptables et fiscaux ;
  - Compatible uniquement avec la V.14.XX d'Etats Comptables et fiscaux
- **Vérifications sur votre logiciel**
- **Nouveautés Sage Etats Comptables et Fiscaux V.14.00**

## Préparons votre campagne fiscale ensemble !

SETG vous propose un forfait d'accompagnement <sup>(\*)</sup> <sup>(\*\*)</sup> à 450€HT comprenant une intervention sur site ou à distance :

- Pour mettre à jour votre solution SAGE Etats Comptables & Fiscaux en dernière version ;
- Pour installer la mise à jour fiscale (millésime campagne 2021).

Pour réserver l'intervention de votre consultant, contactez-nous :

 Par téléphone : **03 20 86 07 71**

 Par mail : **contact@setg.fr**

*(\*) Ces interventions ne sont pas réalisables en hotline et nécessitent l'intervention d'un consultant.*

*(\*\*) La création ou la modification des plaquettes, annexes et génération des liasses ne sont pas prévues dans le forfait. Nous sommes à votre disposition pour vous établir un devis complémentaire si besoin.*

---

## Mise à jour obligatoire du logiciel Etats Comptables & Fiscaux

Mise à jour version obligatoire ECF 14.00	Disponible dès aujourd'hui
---	----------------------------

## Liste des mises à jour fiscales - Campagne fiscale 2021 Compatible uniquement avec la V.13.00 d'Etats Comptables et fiscaux

Mise à jour version obligatoire ECF 14.10	Disponible dès aujourd'hui en auto-update
---	---

## Compatible uniquement avec la V.14.XX d'Etats Comptables et fiscaux

Mise à jour fiscale pour l'EDI paiement RCM	Disponible dès aujourd'hui en auto-update
Mise à jour fiscale pour l'EDI Paiement IS	Disponible à partir du 26/02/2021
Mise à disposition de la Maj fiscale Liasses TDFC et de l'ActiveX EDI TDFC/Paiement CVAE/Requête	Disponible à partir du 29/03/2021

## Vérifications sur votre logiciel

### Attention :

- Vous devez être en V13 pour pouvoir passer en V14.
- Pour passer en V14.10, vous devez obligatoirement être en V14.



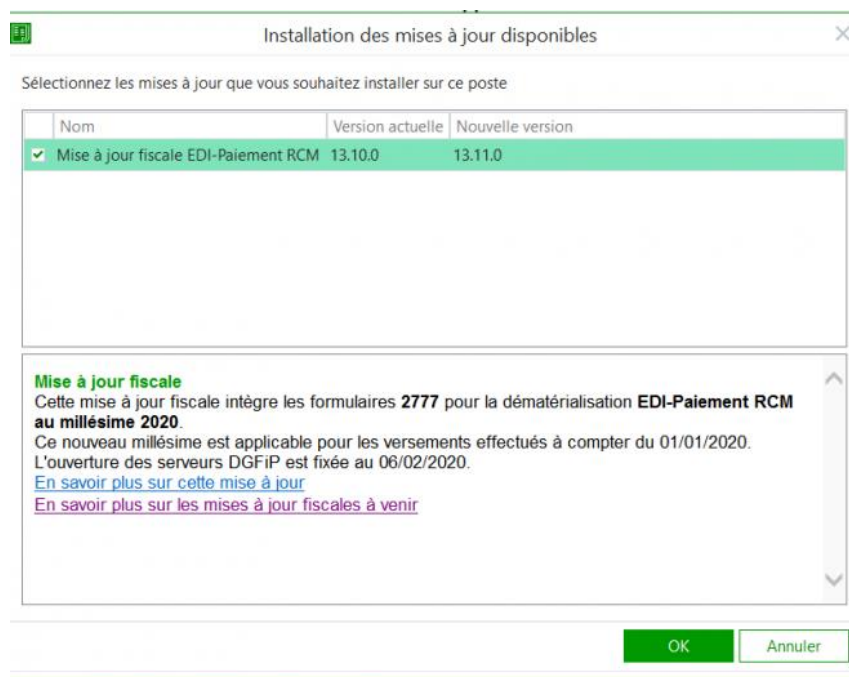
Une mise à jour fiscale consiste à remplacer le paramétrage standard Sage de l'année écoulée par le nouveau paramétrage mis en place.

La mise à jour fiscale permet l'actualisation du paramétrage, des fonds de page (feuilles), des rubriques et des outils de télédéclaration avec le nouveau millésime.

La mise à jour fiscale est disponible de différente manière :

- Via SageUpdate dans la tuile "Mise à jour disponible" dans l'IntuiSage ;
- Dans le menu ? - Rechercher les mises à jour disponible ;
- Via le menu Fichier - Mise à jour fiscale.

Ensuite, vous obtenez un message de confirmation d'installation de mise à jour :



>> Cliquer sur le bouton [OK] pour confirmer le téléchargement puis installation de la mise à jour.

Après avoir réalisé la mise à jour, l'ouverture du dossier ETF ouvre l'assistant de mise à jour fiscale du dossier client, deux possibilités sont offertes :

- Conserver les modifications effectuées dans les formules des rubriques liasse et plaquette livrées par Sage ;
- Récupérer l'intégralité du paramétrage. Dans ce cas, les modifications apportées dans les formules des rubriques sont perdues.

## Nouveautés Sage Etats Comptables & Fiscaux V14.10

Sage Etats comptables et fiscaux version 14.10 intègre les évolutions du cahier des charges TD-RCM 2021 pour la transmission des déclarations des opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers (formulaire 2561).

Les évolutions portent sur :

- les cessions ou retraits des obligations remboursables en actions (ORA) non cotées ou des actions reçues en remboursement de celles-ci détenues dans un PEA-PME.
- les soultes reçues lors d'Opérations d'échange ou d'apport entrant dans les prévisions des articles 150-0 B ou 150-0 B ter du CGI.
- l'évolution des modalités déclaratives des produits réalisés à compter du 1er janvier 2020 afférents aux primes versées à compter du 10 octobre 2019 sur des bons ou contrats d'assurance-vie souscrits avant le 1er janvier 1983.
- les retraits en capital et les produits attachés à ces retraits effectués sur les plans d'épargne retraite.
- la modification des modalités déclaratives des jetons de présence et produits et gains des bons ou contrats de capitalisation et produits de même nature versés à des personnes domiciliées hors de France dans un pays ou territoire de l'Union européenne dans le cadre du dispositif DAC 1 d'échanges de données entre juridictions.
- les déblocages anticipés effectués par les travailleurs non salariés sur les contrats « Madelin », « Madelin agricole » et PER qui sont autorisés par la 3eme loi de finances rectificative pour 2020 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Arrêt de la télétransmission des liasses vers la Banque de France

**A compter de la campagne 2021, la Banque de France collectera directement les liasses auprès de la DGFIP.**

Lors de la génération EDI-TDFC, il ne sera donc plus proposé de télétransmettre la liasse à la Banque de France.

## Informations mises à jour fiscales

CF calendrier sur notre site



Pour toute information complémentaire, contactez-nous :

☎ Par téléphone : **03 20 86 07 71**

@ Par mail : [contact@setg.fr](mailto:contact@setg.fr)

Ruche des 2 Lys - Zone Eurolys  
Avenue de l'Europe  
59800 Armentières



Suivez toute notre actualité

[WWW.SETG.FR](http://WWW.SETG.FR)